

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGÉ - CABINET AAMOCS

Barème sur 70 points

Questions à traiter – Travaux demandés	Barème
<p>Dossier 1 : Respect de la sécurité au travail</p> <p>1.1 Préciser le problème de sécurité constaté dans le compte rendu d'inspection. 6 points</p> <p>1.2 Dans un texte structuré, préciser les arguments que peut présenter Monsieur VILCHIEN pour convaincre les responsables des entreprises intervenant sur les chantiers de l'importance de la sécurité pour leur entreprise, d'une part, pour leurs salariés, d'autre part. 8 points</p> <p>1.3 Quels indicateurs pourraient être utilisés par le Cabinet AAMOCS pour mesurer la sécurité dans les entreprises intervenant sur les chantiers de construction ? Préciser leur formule de calcul 4 points</p> <p>Qualité rédactionnelle (style et orthographe) 2 points</p>	20 points
<p>Dossier 2 : Conflit au cours d'une réunion</p> <p>2.1. Identifier les facteurs qui assurent la cohésion de chacun des groupes suivants : les représentants des entreprises (dirigeants et chefs de chantier), d'une part, Jacques LIÉVIN, Daniel VILCHIEN et Dominique BARDON et, d'autre part. 6 points</p> <p>2.2. Caractériser le type de conflit qui oppose Dominique BARDON aux chefs de chantiers. 4 points</p> <p>2.3. Identifier les étapes de la démarche mises en œuvre au cours de la réunion par Daniel VILCHIEN pour dépasser le conflit opposant Dominique BARDON aux chefs de chantier. 10 points</p>	20 points
<p>Dossier 3 : Organisation d'un travail coopératif</p> <p>3.1. Présenter le réseau du cabinet AAMOCS, en utilisant le vocabulaire approprié. Quel intérêt présente-t-il pour le cabinet ? 3 points</p> <p>3.2. Définir les éléments suivants : routeur et commutateur. 2 points</p> <p>3.3. En quoi la mise en place d'une plate-forme de travail coopératif assisté par ordinateur (TCAO) sur le réseau est-elle bien adaptée à l'activité du Cabinet ? 5 points</p> <p>3.4. Quels sont les composants matériels et logiciels permettant d'assurer la sécurité des documents du cabinet ? 5 points</p>	15 points
<p>Dossier 4 : Rentabilité de l'exploitation</p> <p>4.1 Déterminer le résultat de l'exercice 2006. 3 points</p> <p>4.2 Dans un tableau, reclasser les charges variables et fixes. 4 points</p> <p>4.3 Dans le cas où le volume des prestations vendues augmenterait de 5 %, identifier, sans calcul, les postes du compte de résultat qui seraient affectés par cette hausse d'activité. 2 points</p> <p>4.4 Déterminer le seuil de rentabilité (arrondi à la centaine d'euros la plus proche) et commenter le résultat obtenu. 6 points</p>	15 points
TOTAL	70 points

DOSSIER 1 – RESPECT DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (20 points)
--

1.1 Préciser le problème de sécurité constaté dans le compte rendu d'inspection. (6 points).

On attend le repérage de 4 éléments (1,5 point par élément) :

1. Les salariés de l'entreprise DUMONT n'ont **pas utilisé les dispositifs de sécurité** prévus par la loi pour le travail en hauteur.
2. L'employeur a bien **respecté la loi** en mettant à la disposition de son personnel les harnais de protection.
3. Cependant il n'a pas rempli son **obligation de formation** de son personnel (article R 231 du code du travail). En effet, celui-ci ne savait pas comment les mettre en place.
4. La direction de l'entreprise doit donc **contrôler** que le personnel respecte les mesures de sécurité et utilise les dispositifs pour lesquels il a été formé.

1.2 Dans un texte structuré, préciser les arguments que peut présenter Monsieur VILCHIEN pour convaincre les responsables des entreprises intervenant sur les chantiers de l'importance de la sécurité pour leur entreprise, d'une part, pour leurs salariés, d'autre part (8 points).

On attend un plan structuré en deux parties, une introduction et une conclusion :

Des conditions de travail dégradées ont des effets sur la performance et l'efficacité des organisations mais également sur la santé et la qualité de vie des salariés.

1 – Pour l'organisation (3 arguments au minimum)

- Diminution de la productivité
- Augmentation des charges car l'entreprise supporte tous les frais inhérents au traitement des salariés quand il s'agit d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail (donc diminution des bénéficiaires)
- Coût supplémentaire engendré par la nécessité de remplacer les ouvriers accidentés (recours à l'intérim par exemple)
- Dégradation de l'image de l'organisation en termes de citoyenneté et de gestion éthique
- Responsabilité civile et pénale engagée (contrainte juridique)
- Risque de retard

2 – Pour les salariés (2 arguments au minimum)

- Souffrance physique, mentale
- Inquiétude, mauvais climat social
- Inaptitude au poste, voire au travail, et donc difficulté dans leur vie personnelle en cas d'accident grave

Conclusion

Pour une meilleure implication, une plus grande cohésion sociale et une meilleure performance, des investissements sont nécessaires, dans un souci d'ergonomie, tant au niveau matériel qu'en organisation des postes de travail. Notion de retour sur investissement.

1.3 Quels indicateurs pourraient être utilisés par le Cabinet AAMOCS pour mesurer la sécurité dans les entreprises intervenant sur les chantiers de construction ? Préciser leurs formules de calcul (4 points)

On attend 2 indicateurs (nom et formule) :

Taux de fréquence :

Nombre d'accidents avec arrêt/Nombre d'heures travaillées x 1 000 000

Taux de gravité :

Nombre de jours d'arrêt pour incapacité temporaire/Nombre d'heures travaillées x 1 000

Qualité rédactionnelle du dossier : 2 points

**DOSSIER 2 –CONFLIT AU COURS D'UNE RÉUNION
(20 points)**

2.1. Identifier les facteurs qui assurent la cohésion de chacun des groupes suivants : les représentants des entreprises (dirigeants et chefs de chantier), d'une part, les représentants du maître d'ouvrage (Jacques LIÉVIN) et du maître d'œuvre (Daniel VILCHIEN et Dominique BARDON), d'autre part. (6 points)

On attend 2 facteurs de cohésion par groupe :

Groupes	Personnes appartenant au groupe	Facteurs de cohésion
1	Louis RIMBERT S. NICOLLI Antoine VAILLANT P. LE GOEC	Sentiment d'appartenance : affiliés à la même organisation patronale Relations personnelles : ont travaillé ensemble sur un autre chantier Action collective commune : le chantier du stade Enjeu commun : rentabilité
2	Jacques LIEVIN Daniel VILCHIEN Dominique BARDON	Action collective commune : le chantier du stade Enjeux communs : conformité du chantier à la réglementation, terminer le chantier conformément au contrat

Admettre tout facteur cohérent avec l'énoncé et le contexte organisationnel.

2.2 Caractériser le type de conflit qui oppose Dominique BARDON aux chefs de chantier (4 points)

On attend 2 caractéristiques :

Les acteurs du conflit	Type de conflit
Dominique BARDON <u>vs</u> Pierrick LE GOEC, Salvo NICOLLI,	Conflit ouvert qui s'est exprimé au cours du travail : propos très vifs Il s'agit d'un conflit lié au comportement des chefs de chantier qui entraîne un conflit d'objectif : aller vite et assurer la sécurité

2.3. Identifier la démarche mise en œuvre au cours de la réunion par Daniel VILCHIEN pour dépasser le conflit opposant Dominique BARDON aux chefs de chantier. (8 points).

On attend le repérage d'au moins trois des étapes suivantes de la démarche de Monsieur VILCHIEN :

Daniel VILCHIEN a organisé une réunion au cours de laquelle il suit la démarche suivante :

Il **fixe les objectifs** de la réunion (améliorer les conditions de travail et les relations sur les chantiers).

Il **écoute** les parties en conflit.

Il **reformule** les problèmes soulevés par chacune des parties.

Il **arbitre** en prenant appui sur le pouvoir qui est le sien du fait de son **statut** :

- Il réaffirme le **statut** et le **rôle** de Dominique BARDON.
- Il invite chacune des parties à faire des **concessions** (prévenir de sa venue et convenir d'un rendez-vous négocié, veiller à la bonne remontée de l'information sont les obligations de Dominique BARDON, respecter le PGCSPS, recevoir Dominique BARDON aux dates et heures prévues, avoir une attitude courtoise sont les engagements proposés aux chefs de chantier.

Il fait une **synthèse** de la réunion en rappelant les obligations de chacun.

Repérage de la notion d'arbitrage : 2 points

Étapes repérées : 6 points (2 par étape).

Qualité rédactionnelle du dossier : 2 points

DOSSIER 3 – ORGANISATION DU TRAVAIL EN COOPÉRATION(15 points)

3. 1. Présenter le réseau du cabinet AAMOCS, en utilisant le vocabulaire approprié. Quel intérêt présente-t-il pour le cabinet ? (3 points)

On attend un recours au vocabulaire adéquat :

Le cabinet AAMOCS est équipé d'un réseau de type client-serveur (*non exigé*). Les postes de travail des personnels sont reliés au serveur. C'est un **serveur d'applications** (système d'exploitation, anti-virus, CAO, suite bureautique, outils d'administration du réseau, etc.), de données (sauvegarde des données informatiques) et de messagerie. Le **routeur** permet de **communiquer** vers des réseaux extérieurs (Internet, postes nomades, etc.)

L'intérêt, pour le cabinet AAMOCS de disposer de ce réseau est double :

- En interne, il permet le **partage des ressources** : logiciels spécifiques, bases de données, périphériques coûteux (table traçante, etc.)
- Vis-à-vis de l'extérieur, il permet de relier les postes installés dans les chantiers au réseau du cabinet.

3.2. Définir les éléments suivants : routeur et commutateur (2 points)

On attend une définition précise :

- Le routeur est un appareil qui permet d'**interconnecter deux réseaux différents**. Il sert de **passerelle** pour qu'un réseau puisse correspondre avec un autre réseau.
- Le **commutateur** est un appareil qui **permet d'aiguiller** l'information dans le réseau ; il achemine un message à une station de travail **bien précise**.

3.3. En quoi la mise en place d'une plate-forme de TCAO sur le réseau est-elle bien adaptée à l'activité du Cabinet ? (5 points)

On attend une argumentation structurée et pertinente par rapport au contexte du cabinet

La mise en place d'une plate forme de TCAO est bien adaptée à l'activité du cabinet parce qu'elle permet de :

- Créer des outils nécessaires au travail du cabinet (base de données, agenda partagé...)
- Assurer la fluidité des informations entre une diversité d'acteurs (maître d'œuvre, maître d'ouvrage, entreprises)
- Partager des données
- Intervenir sur des documents communs (compte rendu d'inspection)
- Offrir un espace de stockage unique

3.4. Quels sont les composants matériels et logiciels permettant d'assurer la sécurité des documents du cabinet ? (5 points)

On attend le repérage des informations contenues dans le contexte et la mobilisation des connaissances :

- Lutte contre la malveillance
 - Interne (gestion des **droits d'accès** : création de **groupes d'utilisateurs** (interne, entreprises intervenantes, etc.) et de **mots de passe**)
 - Externe (**pare-feu**)
 - Présence de l'**antivirus** (de plus, le paramétrage de celui-ci est protégé puisqu'accessible seulement par l'administratrice du réseau)
- Lutte contre la perte de documents numériques
 - **Sauvegarde** régulière
 - Utilisation du **serveur**
- Utilisation de la **signature électronique**.

On attend une syntaxe et une orthographe correctes et une présentation claire et synthétique.

DOSSIER 4 – DÉTERMINATION DU SEUIL DE RENTABILITÉ (15 points)
--

4.1. Déterminer le résultat d'exploitation de l'exercice 2006. (3 points)

Rappel pour les correcteurs : Résultat d'exploitation = Produits d'exploitation – charges d'exploitation

On attend le calcul :

Produits d'exploitation = 488 000 €

Charges d'exploitation = 449 000 € (1 point)

Résultat d'exploitation = 488 000 – 449 000 = 39 000 € (1 point)

4.2. Dans un tableau, classer les charges en charges variables et fixes. (4 points)*On attend :*

- la présentation d'un tableau (1 point)
- la distinction correcte des éléments fixes et variables (2 points)
- des résultats exacts (1 point)

CHARGES		Partie variable	Partie fixe
Achats de fournitures	20 000	20 000	
Autres charges externes	160 000	32 000	128 000
Dotations aux amortissements	25 000		25 000
Impôts et Taxes	34 000		34 000
Charges de personnel	210 000	63 000	147 000
Charges financières	5 000		5 000
TOTAL	454 000	115 000	339 000

4.3 Dans le cas où le volume des prestations vendues augmenterait de 5 %, identifier, sans calcul, les postes du compte de résultat qui seraient affectés par cette hausse d'activité. (2 points)*On attend une identification exacte des postes concernés.*

Seuls les postes comportant des **charges variables ou semi variables** seraient concernés puisqu'ils varient avec l'activité, à savoir : les **achats de fournitures, les autres charges externes, les charges de personnel.**

4.4. Déterminer le seuil de rentabilité (arrondi à la centaine d'euros la plus proche) et commenter le résultat obtenu) (6 points)

- **Calcul du taux de marge sur coût variable (2 points):**

Taux de marge sur coûts variables

1 point pour la formule

$$\text{Taux de M/CV} = \frac{\text{Montant de la M/CV}}{\text{Chiffre d'affaires}}$$

1 point pour le calcul

$$\text{Soit : } \frac{488000 - 115000}{488000} = \frac{373000}{488000} = 0,7643 \text{ soit } 76,43 \%$$

- **Détermination du seuil (2 points)**

1 point pour la formule

$$\text{Seuil de rentabilité} = \frac{\text{Montant des charges fixes}}{\text{Taux de M/CV}}$$

1 point pour le calcul

$$\text{Soit : } \frac{339000}{0,7643} = 443\,517,43 \text{ arrondi à } 443\,600 \text{ €.}$$

Remarque : accepter toute démarche logique.

- **Commentaire (2 points)**

On attend :

*les notions de couverture des charges fixes ou d'équilibre (ni bénéfice, ni perte) (1 point)
et de dépassement (situation réelle) (1 point).*

Le chiffre d'affaires (seuil) de 443 600 € permet de **couvrir les charges fixes**. Il correspond au chiffre d'affaires minimum à réaliser. C'est-à-dire pour lequel le cabinet AAMOCS ne réalise **ni bénéfice, ni perte**. On constate, qu'en 2006, le **seuil est dépassé de 44 400 €** ($488\,000 - 443\,600 =$ marge de sécurité) soit de 10 %. C'est la raison pour laquelle on voit apparaître un résultat positif.